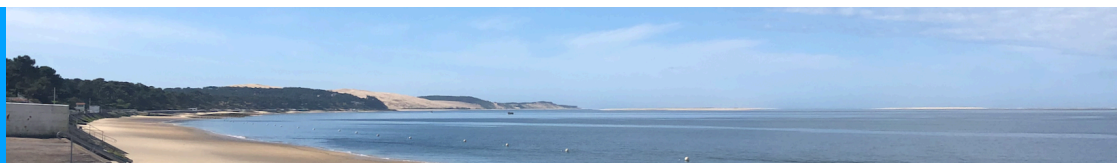




Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

édito



Le caractère inévitable et inexorable des phénomènes naturels n'a cessé depuis un an de se rappeler à nous.

Après les violents incendies de l'été 2022, une surcatastrophe annoncée s'est abattue sur nos forêts : l'infestation par le scolyte. Cet insecte xylophage, dont notre dernière Gazette présentait le mode de vie et les méfaits, a ravagé ce qui restait de la Forêt Usagère dont il ne reste que quelques parcelles intactes. Favorisé par l'excès d'optimisme des syndicats, qui pensaient que des arbres seulement en partie touchés par l'incendie avaient des chances de survivre, il a commencé par infester ceux-là avant de s'étendre aux arbres sains alentour.

La Forêt ONF a été touchée aussi, mais dans de moindres proportions. Cependant le paysage que nous connaissions et aimions au sud du Pyla a été modifié de façon irrémédiable, et seuls les plus jeunes d'entre nous verront la grande forêt de pins qui nous sépare de Biscarosse.

Le fléau ne connaissant pas de frontière, favorisé par la douceur de l'automne, s'est étendu jusqu'au Pyla. Dans le Vieux Pilat, autour de la Chapelle Forestière, mais aussi dans le bois du Laurey-Pissens, ce sont des dizaines d'arbres matures qui doivent être abattus, transformant pour de longues années le paysage.

Le scolyte, cependant, semble épargner les jeunes pins, donnant raison à l'ADPPM qui milite depuis ses origines pour une replantation régulière de notre couvert forestier.

Si la fraîcheur maritime a préservé le Pyla des canicules de l'été 2023, habitants et visiteurs ont bénéficié d'une arrière saison exceptionnelle, douce et

Notez dès à présent la date de notre prochaine Assemblée Générale : le samedi 4 août à 10 h au Centre Culturel Pierre Dignac

ensoleillée. Les plages et le plan d'eau ont connu une fréquentation exceptionnelle.

C'est ce qui explique que lorsque la première tempête Aline, suivie de près par Ciaran et Domingo, a frappé, des bateaux restés au corps-mort pour que leurs propriétaires puissent profiter du beau temps se sont échoués par dizaines sur les plages du Bassin. Le Pyla a été moins touché que le Cap Ferret, pourtant généralement plus abrité, mais pris au dépourvu par le vent du sud.

Les vagues et les grands vents, conjugués aux grandes marées, ont fortement dégradé nos plages (lire par ailleurs) et nous attendons avec impatience le réensablement prévu cet hiver.

Cependant les travaux de voirie se poursuivent au Pyla, et nous vous présentons dans ces pages le projet autour de la Corniche et la future piste cyclable entre le boulevard Lignon et le rond-point Jean Hameau, que nous appelions de nos vœux depuis belle lurette, rendue possible grâce à la persévérance des élus pylatais..

Du côté de l'urbanisme, le SCoT progresse dans les rouages de l'administration, et une modification au PLU 2011, dont certains aspects concernent le Pyla, fait également son chemin. L'ADPPM continue à exprimer auprès des autorités ses inquiétudes concernant les évolutions, en cours ou projetées, dans notre station.

Lueur d'espoir dans ce ciel bien sombre, le futur PLU patrimoine est promis pour la fin 2025. Cependant nous attendons toujours de pouvoir échanger avec le cabinet en charge de son élaboration...

La présidente, Anne-Lise Volmer

Modifications à la tête du Conseil d'Administration de l'ADPPM

Nous avons accueilli un nouvel administrateur : Frank Beicken, habitant de l'Ermitage, qui nous représentera à certaines réunions.

Le bureau reste inchangé : Hugues Legrix et Thierry Lataste restent vice-présidents, Didier Masson trésorier. Christophe Wigniolle secrétaire général.

Alain Herzhaft, qui anime le Collectif contre les Nuisances, fait partie du Conseil de Quartier, et se charge d'animer nos réseaux sociaux.

Hugues Legrix représente toujours l'ADPPM au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin.

« Eux » et « nous » ?

Tout désaccord sur un projet pylatais suscite tôt ou tard la même réaction : on disqualifie une opinion en l'attribuant à « des gens qui sont là un mois par an », espèce égoïste qui s'oppose à celle des « résidents permanents ». Cette distinction recouvre partiellement aussi celle entre habitants « de longue date », et « depuis peu ». Ces deux catégories auraient des points de vue divergents et des intérêts opposés.

Le récent débat autour du CVPM en est un exemple : les signataires de la pétition s'inquiétant de l'ingérence d'un partenaire privé dans la gestion d'un club sportif ont été accusés d'appartenir à ces égoïstes d'estivants, depuis « repartis pour Paris ».

La réalité bat en brèche cette vision simpliste des choses. Comme nous l'avons souvent expliqué, la population pylataise fonctionne selon un éventail de systèmes : résidents permanents, certes, mais aussi à mi-temps, au Pyla les milieux ou fins de semaine, aux vacances scolaires, à la bonne saison, ou en hiver. Bien rares sont aujourd'hui les familles présentes seulement en juillet-août et aux vacances de Pâques, comme autrefois, et les villas fermées tout le reste du temps. À verser au dossier également : plus de 20% de nos adhérents ont leur adresse principale au Pyla.

Notons que ces habitudes différentes n'empêchent pas de voter au Pyla, l'inscription sur les listes ne dépendant - et c'est tant mieux - que du choix de chacun. S'inscrire pour voter au Pyla est un moyen de peser sur son avenir, et nous invitons tous les Pylatais à le faire !

Les familles occupant une « résidence secondaire » voient souvent leur séjour au Pyla - alors que leur lieu de résidence principale est soumis à divers aléas, notamment professionnels - comme un choix permanent, sinon dans l'année, du moins dans le cours de leur vie. Quatre ou cinq générations vont se succéder dans la même villa, qui constitue un port d'attache, le seul parfois, où se retrouvent régulièrement grands-parents, enfants et petits enfants autrement dispersés aux quatre coins de

France ou du monde. Ce lieu de retrouvailles familiales, avec leurs rituels, va constituer un point fixe dans des existences parfois vagabondes.

Cependant les résidents amenés au Pyla par les exigences de leur profession, tout en intégrant le caractère transitoire de leur présence - on les enverra ailleurs au bout de x années - peuvent aussi s'attacher aux lieux et vouloir en défendre les particularismes.

Il ne faut donc pas conclure qu'il y a diversité d'intérêts entre les habitants du Pyla, permanents ou à temps partiel. Les vieilles familles ont peut-être plus de recul quant aux enjeux des décisions qui concernent le Pyla, mais des résidents temporaires, voire des visiteurs occasionnels, peuvent être aussi attachés aux valeurs qui sous-tendent la vie au Pyla.

Les dissonances d'opinion se feront plutôt entendre entre les promoteurs d'intérêts à court terme, qui menaceraient de dénaturer le site, et les défenseurs d'une certaine permanence. Ainsi une construction qui détonne, des plantations allogènes, ou une installation destinée à attirer en masse des clients venus de l'extérieur, sans que l'environnement puisse les accommoder, seront combattues par une coalition de gens divers, intéressés à divers titres par la défense des lieux, et évidemment de ses habitants.

Les désaccords n'opposent donc pas telle catégorie de Pylatais ou de Testerins à telle autre, mais sont ceux du court terme contre le long terme, de la courte vue contre le sentiment d'être dépositaire d'un territoire de valeur. L'histoire de l'ADPPM est riche de combats contre des projets susceptibles de « tuer la poule aux oeufs d'or », c'est à dire de dénaturer le Pyla, ce qui serait une perte pour tous.

Connaître le Pyla et faire connaître son histoire et ses particularismes permet d'éviter ce type d'erreurs et de préserver les aspects qui font son charme.

Le dialogue de l'ADPPM avec ceux qui nous gouvernent n'a d'autre but que de défendre le site pour tous, aujourd'hui et demain.



URBANISME

Nous vous présentons dans cette édition nos contributions aux documents d'urbanisme à l'étude cet automne.

OBSERVATIONS DE L'ADPPM SUR LE PROJET DE SCOT DU SYBARVAL ARRÊTÉ LE 23 MAI 2023

Fondée en 1969, l'ADPPM (Association de Défense et de Promotion de Pyla sur Mer) n'a cessé d'agir pour la protection du paysage pylatais, dans ses composantes naturelles, urbanistiques et architecturales. Nous avons lutté par le passé contre les grands projets destructeurs, et défendu les zones naturelles contre une urbanisation rampante, tout en œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie des Pylatais par l'aménagement de la voirie et des réseaux, et l'entretien des espaces collectifs comme les plages. Nous défendons avec constance le couvert végétal, la végétation indigène et le coefficient de pleine terre, ainsi qu'une architecture intégrée à l'existant. Forte de mille adhérents, notre association représente une force de proposition, notamment pour la municipalité de La Teste de Buch. Notre travail s'inscrit dans le droit fil des préoccupations actuelles de protection de l'environnement.



Pour l'ADPPM la démographie est le point majeur du SCOT car, de lui, découlent toutes les autres problématiques du SCOT, comme la protection des espaces naturels, la gestion de l'artificialisation des sols, la gestion des ressources en eau, les mobilités, les zones économiques et commerciales.

Le SCOT prévoit, effectivement, un ralentissement de la progression démographique effrénée de ces dernières années en pourcentage mais très peu en valeur absolue, et cela nous semble tout a fait insuffisant.

En effet la population, entre 2000 et 2020 a progressé de 50000 habitants, passant de 110000 à 160000 habitants soit 2500 habitants en plus chaque année.

Le SCOT prévoit une augmentation de 40000 habitants à l'horizon 2040 pour une population de 200000 habitants soit 2000 de plus par an.

Une telle progression provoquera inévitablement une mise en péril de notre territoire en matière de biodiversité, d'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels, de mobilité avec l'aggravation de la thrombose actuelle, et de saturation de notre bien commun, notre magnifique plan d'eau, le bassin d'Arcachon.

La capacité d'accueil de notre territoire sera largement dépassée, provoquant ainsi sa dégradation définitive.

A contrario, le maintien du niveau actuel de la population (théorie du point mort évoquée dans le SCOT), permettrait le maintien de la qualité environnementale et urbaine exceptionnelle de notre territoire tout en créant les logements nécessaires pour le renouvellement du parc existant et son adaptation aux changements sociétaux.

Pour ce faire, seuls 11000 logements seraient nécessaires au lieu des 30000 prévus dans le SCOT. Ces 11000 logements pourraient être réalisés par une très légère densification des centres bourgs, une utilisation des dents creuses et peut être une extension urbaine minimale d'environ 200 hectares, en lieu et place des 1200 hectares prévus dans le SCOT. Ces 1200 hectares sont d'ailleurs le maximum autorisé

par la loi Climat et Résilience et rien n'empêche les communes et les EPCI d'en utiliser moins comme le préconisent l'ETAT et le CONSEIL REGIONAL dans leurs avis respectifs.

Pour illustrer ce qui précède comparons, pour la COBAS, les conséquences de l'application du SCOT et celles induites par la théorie du point mort :

COBAS :

Population actuelle : 69 000 habitants
Augmentation annuelle prévue jusqu'à 2030 (0,8 % / an) = 5500 habitants supplémentaires environ

Augmentation prévue entre 2030 et 2040 (0,7 % / an) = 5200 habitants supplémentaires environ

TOTAL : environ 79 000 habitants

Soit environ 10 000 habitants supplémentaires

Construction de logements nécessaires :

Prévus par le SCOT :

2030 : 6008 logements

2040 : 5844 logements

TOTAL : 11 852 logements à construire

Par la théorie du point mort :

TOTAL : 6230 logements à construire



URBANISME

OBSERVATIONS DE L'ADPPM SUR LE PROJET DE SCOT (suite)

Par ailleurs, pour le PYLA, toute densification ou généralisation des divisions parcellaires provoquerait la destruction irrémédiable de son urbanisme paysagé et de son couvert forestier, ses caractéristiques principales, qui en font la qualité et la beauté.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE L'ADPPM EST OPPOSÉE AU SCOT DANS SA CONFIGURATION ACTUELLE ET DEMANDE UNE RÉDUCTION DRASTIQUE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AINSI QUE LA SANCTUARISATION DES ESPACES NATURELS EXISTANTS.

Hugues Legrix de la Salle

Enquête publique sur la modification de droit commun n°3 du PLU de la Teste de Buch

Observations de l'ADPPM

Depuis plus de 20 ans, nous assistons à une très importante densification du PYLA. Celle-ci risque de dénaturer définitivement son urbanisme paysager caractéristique, « les villas sous la forêt », qui fonde, de façon reconnue de tous, son charme et sa beauté. La préoccupation devant cette densification, dénoncée régulièrement et publiquement par l'ADPPM, semble partagée par la Mairie. Celle-ci en effet, dans sa note explicative de synthèse concernant la modification n°3 du PLU, objet de la présente enquête publique, écrit :

« L'application du PLU (de 2011, NDLR) combinée à l'application de la loi ALUR, ont abouti à une densification déraisonnable du territoire inadaptée aux enjeux environnementaux. Pour contrer cela, il apparaît nécessaire de revoir les pourcentages d'emprise au sol autorisés en les abaissant. »

L'ADPPM fait exactement le même constat pour le PYLA. En effet l'application du PLU 2011 combinée avec la loi ALUR permet le doublement de la densité historique du PYLA :

PLU 2011 avant loi ALUR :
emprise : 20 %
hauteur : R+1
COS : 0,20

Soit pour un terrain de 1000 m² : 200 m² de plancher développé

PLU 2011 avec loi ALUR :
Plus de surface minimum de terrain pour être constructible

emprise : 20 %
hauteur : R+1
plus de COS

Soit pour un terrain de 1000m² :

Plancher RDC : 200m²

Plancher R+1 : 200m²

Total : 400m² de plancher développé

SOIT LE DOUBLE

Pour contrer cette évolution, un seul moyen : **agir sur l'emprise au sol**, et la réduire, en donnant une prime de constructibilité à sa restriction afin de maintenir la densité historique du PYLA (COS : 0,20), au bénéfice de la végétation et du couvert forestier.

Cette solution consisterait à **augmenter le droit à construire à l'étage R+1 en fonction de l'emprise consommée au RDC** : moins de surface en RDC = davantage de surface en R + 1. Cette **règle des gabarits** inciterait le constructeur à diminuer l'emprise RDC, au bénéfice de la végétation, moyennant un droit à construire plus important à l'étage.

Cette formule, appliquée par la Mairie jusqu'en 2022, nous satisfaisait car elle préservait la végétation et le couvert forestier, éléments essentiels de

l'urbanisme patrimonial pylatais, tout en autorisant un droit à construire cohérent avec celui existant au PYLA depuis des décennies.

Or cette règle des gabarits a été supprimée en avril 2022.

Et que constatons-nous, en contradiction avec les termes du préambule, dans la 3ème modification du PLU, objet de la présente enquête publique :



URBANISME

Enquête publique sur la modification de droit commun n°3 du PLU de la Teste de Buch (suite)

1/ Parcelles existantes < 1000 m2
emprise : 20 % au lieu de 25 %, mais densification toujours possible :

Exemple : Terrain de 900m2 :
emprise RDC : 180 m2
emprise R+1 : 180 m2
Total planchers : 360 m2, soit toujours le double de la densité historique du PYLA (COS:0,20)

2/ Parcelles à créer < 1000 m2 :
emprise : 10 %
L'ADPPM est favorable à cette règle

3/ Parcelles > 1000 m2
emprise : 20 %; permet toujours le doublement de la densité historique du PYLA
Exemple : terrain de 1000m2 :
RDC : 200m2
R+1 : 200m2
Total : 400m2
L'ADPPM est défavorable à cette règle

De plus, malgré la volonté affichée dans la note explicative de synthèse de la Mairie de réduire les emprises autorisées, nous constatons que **les piscines de moins de 32 m² ne sont pas prises en compte dans l'emprise autorisée**, augmentant ainsi cette dernière, toujours au détriment de la végétation.

Au vu de ce qui précède, nous constatons que l'emprise autorisée **ne diminue pas sur la grande majorité des parcelles**, quelle que soit leur surface : elle permet, sauf pour les parcelles à créer < 1000 m2, un doublement de la densité historique

du PYLA (COS : 0,20) au détriment de l'urbanisme paysagé.

La seule exception concerne donc les parcelles à créer d'une surface inférieure à 1000 m2.

L'ADPPM souhaite donc, pour retrouver la densité historique et défendre l'urbanisme patrimonial du Pyla, que la possibilité de construire à l'étage soit soumise à condition : elle augmentera, selon un facteur à préciser d'un commun accord, avec la réduction de l'emprise au sol de la construction.

Ainsi, si la totalité de l'emprise au sol est utilisée, la construction ne pourra pas comporter d'étage.

Si un pourcentage seulement de l'emprise au sol est utilisée, la construction aura droit à une « prime » à l'étage, selon une formule à déterminer.

Exemple : pour un terrain de 1000 m2, une emprise au RDC de 200 m2 ne permettra pas de construire à l'étage.

Mais une emprise au sol de 150 m2, soit 75% de l'emprise totale, donnera droit à un étage de 50% de la surface du RDC, soit 75 m2.

Ce gain permet de laisser une plus grande partie du terrain végétalisé.

LES AUTRES MODIFICATIONS PRÉVUES N'APPELLENT PAS D'OBSERVATION DE NOTRE PART.

Hugues Legrix de la Salle

LA VIE AU PYLA

Échos du Conseil de Quartier

Outre les rencontres, le 7 octobre et le 4 novembre, du Café des Conseils, qui ne rencontre pas au Pyla un franc succès, le Conseil de Quartier s'est réuni deux fois.

La première réunion le 23 septembre a abordé les sujets suivants :

Bilan de l'été :

- Les scolytes : on a précisé la nécessité d'abattre les pins touchés, à la charge des propriétaires. Le maire n'a pas de retour sur le classement éventuel en catastrophe naturelle



- Bilan de la fête Happyla : elle a été un vrai succès, et on la refera.

- Gestion du stationnement-relais de la Dune au Parc des Expositions : la signalétique est à améliorer mais les résultats sont encourageants.

- Marché du Pyla : on note la satisfaction des commerçants

- La piste cyclable a été refaite sur l'avenue des Violettes



Échos du Conseil de Quartier (suite)

Projets :

- À La Teste : la rue du Port a été refaite et sera en sens unique vers le port avec accès cyclable
- L'avenue de l'Europe (dans la ZI de La Teste) sera mise en double sens, avec une piste cyclable
- Un aménagement du rond-point de la Piscine de la Teste est prévu, avec un parking relais pour la Dune et un parking de covoiturage
- Projets d'aménagement de la voirie : lire par ailleurs
- La végétalisation du Bd de l'Océan va être revue
- Une réflexion est en cours pour la création d'une crèche dans l'école Jacques Gaume, qui pourrait accueillir les enfants des saisonniers et d'autres résidents, avec un espace d'exposition en juillet-août pour des artistes

- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires est augmentée de 35 %, ce qui représentera un gain d'1,6 M€ réservé à l'achat de foncier en vue d'augmenter le parc locatif

- On note la volonté d'encadrer davantage les locations par Airbnb. Une nouvelle réglementation devrait intervenir début 2024.

Réunion publique du 28 novembre

Dans une première partie, les conseillers municipaux exposent le bilan de leur exercice à mi-mandat.



Les conseils de quartiers sont mis en avant pour leur rôle de remontée des informations et doléances. Il a été demandé que la Mairie fasse des retours, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les principales questions ont été posées sur :

- La mise en place d'une cale à bateaux et d'un parking pour remorques quelque part au Pyla. Réponse : Pour l'instant on va au port de La Teste

- Le projet du Cercle de Voile. Réponse : tout a été dit, rien n'est décidé. Une question est posée par la salle : pourquoi ce projet, au contraire de tous les autres projets testérins, doit-il être financé par un partenaire privé ? Pas de réponse...

- Les scolytes : certains propriétaires ne sont pas là pour vérifier l'état de leurs pins. Réponse : si vous avez des informations sur une possibilité d'infestation par les scolytes, donnez-nous les adresses, on contactera les propriétaires. Par ailleurs, l'hiver met en pause le risque de prolifération (lire par ailleurs).

- Les nuisances dues aux engins thermiques des entreprises privées, qui commencent parfois leur travail à 7 h du matin : un arrêté les réglementant a été demandé. Pas de réponse formelle : il faut voir quel est l'arrêté actuel à ce sujet

- Les excès de vitesse sur certains axes, et le bruit des camions avec remorques qui tapent sur les ralentisseurs. Réponse: on étudie l'amélioration des axes

routiers, mais la ville de La Teste est très étendue...

Alain Herzhaft

Du côté du Collectif contre les Nuisances

Les responsables du Collectif contre les nuisances ont noté le curieux flou des derniers textes municipaux réglementant le bruit - arrêté municipal et Charte de la Vie Nocturne, signée par tous les intervenants : en effet l'heure-butoir de 22 h, au delà de laquelle **la musique amplifiée à l'extérieur est interdite**, a disparu de ces textes.

Elle reste cependant bien précisée dans l'arrêté préfectoral, consultable ici :

<https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/44086/301377/file/Arrêté+du+24+février+2010.pdf>

L'ADPPM a signalé cette omission à M. Ronan Léaustic, sous-préfet d'Arcachon, qui en a été fort surpris.

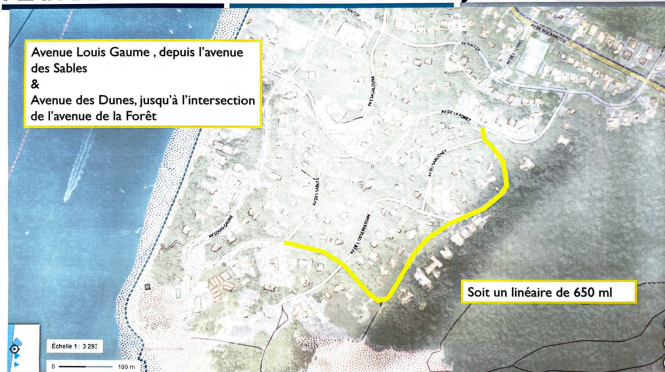
Un recours gracieux demandant le retour de cette disposition dans les textes a été adressé à la Mairie par le Collectif.



Les travaux prévus au Pyla

Avenue Louis Gaume - Dunes - Forêt

PLAN DE SITUATION & EMPRISES DU PROJET



Une réunion a eu lieu en septembre sur le sujet des travaux prévus dans le secteur de la Corniche, l'avenue Louis Gaume depuis l'avenue des Sables, et l'avenue des Dunes jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Forêt.

Une trentaine de personnes y a participé : la plupart des riverains du projet, l'ADPPM, et les représentants de la ville.

Le projet consiste à aménager les rues menant à l'entrée historique / sauvage / confidentielle de la dune, au-dessus de la « Corniche » : avenue Louis Gaume depuis l'avenue des Sables, et avenue des Dunes jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Forêt.

650 m de voirie seront aménagés, le réseau électrique sera enfoui, avec la mise en place d'un sens unique, et d'un maillage cyclable voie verte / voie bleue.

Les places de stationnement seront calibrées (2,20 m de large) afin de ne pas permettre aux camping-cars de se garer, leur largeur étant de plus de 3m.

La voie verte aura 3,50 m de large, la voie bleue (chaussée) env. 4,50 m, ce qui laissera entre 1 m et 1,6 m d'espace vert.

Les eaux pluviales seront récupérées dans des bassins souterrains (comme boulevard Lignon).

Parking créés :

- Avenue Louis Gaume : 18 (12 ajoutées aux 6 déjà existantes)
- Avenue des Dunes : + 46 places
- Entre l'avenue de l'Observatoire et l'avenue de la Forêt : 15-20 places
- Avenue de l'Observatoire : +16 places

Début des travaux : octobre 23

Fin prévue : fin juin 2024

Horaires de travail : 7h30 - 18h

Coût total : 1,4 M€ Dont : 350 000 € pour les eaux pluviales, 311 000 € pour l'enfouissement, 630 000€ pour la voirie, 110 000 € pour l'éclairage.

Celui-ci sera fait par lampes led, sur voie bleue et verte, si possible par déclenchement automatique avec capteur de mouvements.

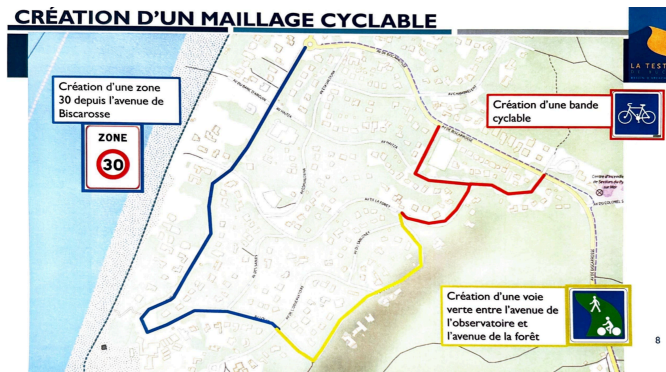
Subventions : env. 500 000 € par le SDEEG (Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde) et la COBAS.

Deux options sont soumises au vote concernant le maillage cyclable et le stationnement vélos :

1. Une dizaine de racks côté Dune
2. Une dizaine de racks côté dune + une vingtaine de racks en face.

L'option 2 a été retenue à la grande majorité.

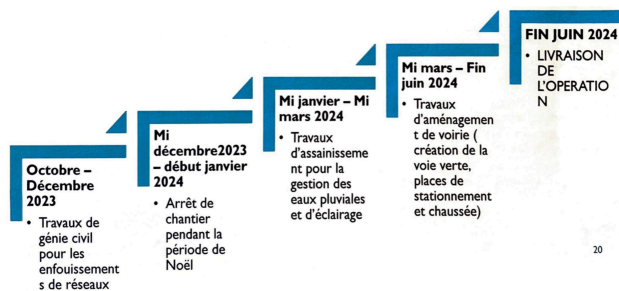
CRÉATION D'UN MAILLAGE CYCLABLE

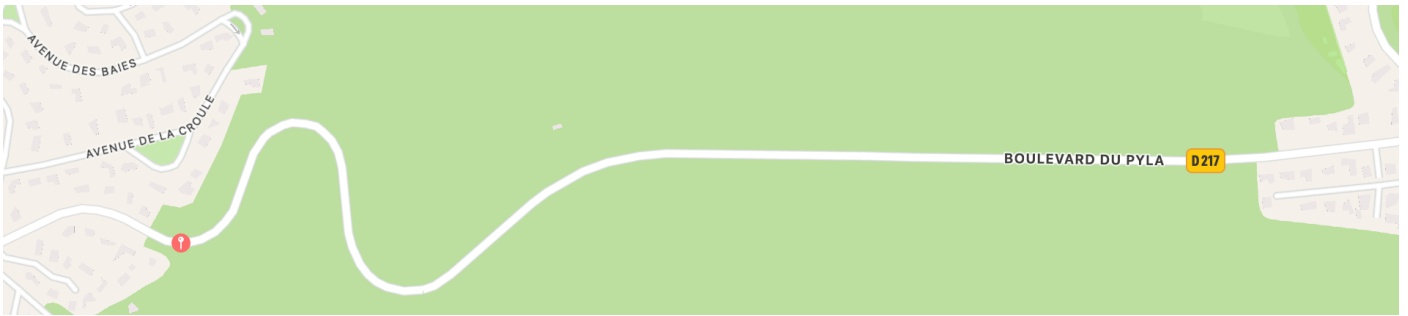


Points de discussions :

- Hauteur des trottoirs (14cm) afin d'empêcher un empiètement sur le trottoir.
- Les contrevenants seront verbalisés, en cas de danger un enlèvement serait possible
- Accès « historique » de la dune : le propriétaire veut le fermer, la plupart des participants veulent un portail ouvert à tous, comme il l'a toujours été.
- Rappel du Maire : l'abonnement pour le parking de la Dune officielle coûte 15€ / an.
- Comment limiter la vitesse des voitures passantes, sortant de la « Corniche ».
- LED : réduction à 30 % la nuit, et même lumière graduée, à voir / régler avec les riverains après installation.
- Capacité totale des parkings créés : env. 80-90 places sur l'avenue Louis Gaume.
- Le maire annonce que deux nouveaux terrains de parking + navettes sont à l'étude : au croisement de la route de Cazaux et de la piste 21, et sur la plaine des sports. Cette année 15 000 personnes (=30 000 voyages) ont été fait par les navettes en 45 jours, pour un coût total de 80 000 €.

Frank Beicken





Une piste cyclable entre le boulevard Lignon et le rond-point Jean Hameau : enfin !

Personne ne voulait y croire, nos élus pylatais l'ont obtenu : attendue depuis de longues années, une piste cyclable va enfin relier le boulevard Lignon récemment rénové au rond-point Jean Hameau.

Ce segment de route départementale, reliant le Pyla au centre ville de La Teste, étroit et serpentant dans la forêt, était emprunté par d'imprudents cyclistes, y compris des familles avec enfants, à leurs risques et périls. Ils pourront désormais le faire en toute sécurité.

Les travaux se dérouleront dans les premiers six mois de l'année 2024. Une première phase de déplacement et d'enfouissement des réseaux a eu lieu à l'automne 2023. Il fallait en effet les faire migrer au nord de la route, la piste cyclable devant longer la route au sud.



L'emprise de la route départementale s'est avérée suffisante, et il n'y a pas eu obligation d'exproprier les terrains limitrophes, ce qui aurait considérablement compliqué les choses. La piste cyclable longera la route côté sud : des travaux de confortement de la dune seront nécessaires aux points où elle surplombe la route, et des passerelles seront créées à deux endroits, là où la route surplombe une pente.

Les travaux seront découpés en sept phases, qui se dérouleront de janvier à juin. Toutes obligeront à une circulation alternée pendant cette période : prévoyez de contourner par la Dune ou le Golfe ! En effet, pour préserver la forêt, les engins passeront uniquement par la chaussée existante, ce qui complique leur travail.

La piste cyclable sera sécurisée par des barrières, dans lesquelles des passages seront pratiqués sur les itinéraires du gibier, bien connus des chasseurs.

Pour toutes ces raisons, le coût de la piste cyclable est élevé : 2 M€ pour 2,3 km, soit trois à quatre fois le budget d'une piste cyclable plus conventionnelle.

La piste cyclable sera sécurisée par des barrières, dans lesquelles des passages seront pratiqués sur les itinéraires du gibier, bien connus des chasseurs.

Du pétrole en forêt ?

La société canadienne Vermilion, qui a racheté en 1964 à Esso Rep la concession accordée en 1964 et valable jusqu'en 2035, a obtenu récemment l'autorisation de forer huit nouveaux puits.

La présence de ces puits de pétrole en forêt surprend parfois nos adhérents. Accessibles par la route de Cazaux, ils s'étendent sur une superficie de 50 km² environ, et sont reliés par des pistes qui serpentent en forêt.

Les quantités extraites sont faibles : environ 0,3% de la consommation en France. Elles justifient cependant la recherche de nouvelles poches, à partir des puits



existants. Aucune nouvelle zone forestière ne sera déboisée. Cependant de vives critiques s'élèvent contre cette autorisation.

La société Vermilion explique que l'extraction du pétrole s'accompagne de production d'eau chaude, qui est valorisée. Ainsi tout l'écoquartier à l'entrée de La Teste est chauffé par géothermie, à moindre frais, et le lycée Condorcet à Arcachon a été relié au système l'an dernier. La société étudie des moyens de mettre en valeur cette énergie, ainsi que de produire de l'hydrogène.

Notons aussi que son réseau de routes en forêt usagère a été fort utile aux pompiers lors des incendies de 2022.

Sur nos plages

Après les tempêtes de cet automne, les plages du Pyla présentaient un spectacle désolant.

La tempête Aline (20-21 octobre) a causé la rupture d'amarre de plus de deux cent bateaux ; et l'échouage d'une centaine, la plupart venus du Cap Ferret, de façon assez inhabituelle, et échoués sur la côte Noroît. Le beau temps persistant de l'automne explique qu'un grand nombre d'embarcations était encore au corps-mort fin octobre. La côte du Pyla, pour une fois, s'est trouvée mieux protégée du vent.

Si les perrés ont dans l'ensemble bien résisté, une quinzaine a subi des dégâts nécessitant une intervention, en particulier au niveau des rambardes.

L'abondance des pluies (environ 400 mm en quinze jours, soit la moitié de la moyenne annuelle) a causé la saturation du réseau d'eaux usées en plusieurs endroits, résultant en épisodes de pollution par les *Escherichia coli* dans le Bassin. La pollution se montra suffisamment importante pour faire interdire la vente d'huîtres non dépolluées, et la vente de coques et de palourdes. De nouveaux travaux sont nécessaires pour parer à ces épisodes de pluies violentes.

Le niveau du sable sur les plages du Pyla a considérablement baissé, et l'accrétion constatée ces deux dernières années en l'absence de tempêtes a été emportée. Fort heureusement les marées ont déjà commencé à regarnir les plages, et l'apport biennal de sable viendra conforter les points les plus bas. Cette opération devrait être complétée cette année par une autre, l'apport de sable extrait pour dégager la jetée du Moulleau devant regarnir les plages du Pyla nord.

En revanche, sur les plages du Petit Nice et de la Salie, une dizaine de mètres de dune ont été emportés, causant en particulier le déménagement du bâtiment des

surfeurs à la Salie nord.



Le promeneur aura eu l'occasion d'observer maints débris rejetés par la mer. Nous passerons sur les tristes cadavres d'oiseaux marins, épuisés par le vent constant, et incapables de se nourrir. De façon plus inhabituelle, on a constaté un échouage massif de petites méduses rouges. Ce sont vraisemblablement des *Chrysaora hysoscella*, dites méduses compas ou méduses boussoles. Leur prolifération ferait suite à une année riche en plancton, et leur arrivée à des vents de sud-ouest constants sur plusieurs jours. Ces méduses ne présentent pas de danger.

Moins inoffensifs, des quantités de micro-déchets en plastique, mêlés à la laisse de mer faite d'algues ou de débris végétaux, ont également été déposés sur les plages. On a l'habitude des macro-déchets, bouteilles, bidons ou sacs,

poches à huîtres ou cordages. Ces débris de quelques millimètres sont plus inquiétants : on sait qu'ils persisteront des dizaines d'années dans la nature avant d'être détruits, et leur ramassage semble impossible.

Parmi eux, à certaines marées, on a pu constater l'échouage de minuscules billes de plastique, blanches, de 2 à 3 millimètres de diamètre, apportées en grandes quantités à certaines marées. Elle ne relèvent pas, comme les autres déchets micro-plastique, de la négligence : il semblerait en effet qu'il s'agisse de granulés de plastiques industriels (GPI).

Ceux-ci sont utilisés comme matière première par l'industrie, et entrent dans la fabrication de nombreux objets, jouets, bouteilles ou ustensiles de cuisine. Étudiées par le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, basé à Brest, ces micro-billes proviendraient d'accidents maritimes, comme la chute d'un conteneur.

Une pollution analogue avait été constatée en janvier 2022 sur les côtes atlantiques, et l'État a déposé une plainte contre X.

Scolytes

Nous avons décrit dans notre Gazette de l'été dernier le cycle de vie de ces ravageurs que sont les scolytes, et les dégâts qu'ils peuvent causer dans les forêts. Ces chasseurs d'ambulance, en effet, s'attaquent aux arbres affaiblis par la sécheresse, ou traumatisés par un incendie, et peuvent causer de 10 à 30% de dégâts supplémentaire.

C'est exactement ce que l'on a pu constater après les incendies de l'été 2022. Les arbres laissés en place, car peu ou pas touchés par les flammes, mais cependant traumatisés, ont été ciblés par les scolytes, et une deuxième vague de coupes a dû être effectuée dans nos forêts.

Les scolytes, comme nous l'avons vu, naissent au printemps dans leurs galeries au cœur de l'arbre, et ont une durée de vie de quelques semaines, avant de mourir, non sans avoir laissé les larves de la prochaine génération au cœur des troncs ; celles-ci seront à l'origine d'une nouvelle vague de prédateurs. Leur éclosion, suspendue pendant l'hiver, se produit quand la température dépasse vingt degrés, et on compte en général deux vagues par saison.

Pour éviter leur multiplication trop massive, il convient dans un premier temps d'enlever les arbres affaiblis sans attendre qu'ils soient touchés ; par la suite, dès que l'on constate qu'un arbre est attaqué par le xylophage, il faut l'abattre et l'enlever, avant que les oeufs et larves qu'il contient n'aient le temps d'éclore et de causer de nouveaux dégâts.

C'est pour effectuer cette deuxième série de travaux d'abattage que les parkings des plages ont été fermés cet automne, afin de ne pas gêner la circulation des machines. L'ONF avait choisi dans un premier temps de ne laisser en place que des arbres dont 50% du houppier était intact, et les travaux de déboisement avaient été menés dès l'automne 2022 ; on peut espérer que le fléau est jugulé.



Dans la forêt usagère, cependant, du fait de la complication de la réglementation, les travaux n'ont démarré que début 2023. Par ailleurs, plus optimistes, les syndicats avaient décidé de laisser en place les arbres dont seulement 30% du houppier était intact. Ces deux facteurs combinés ont donné lieu à une infestation catastrophique, et telle que l'autorisation de travaux en forêt a été prolongée jusqu'en juin 2024.

Mais le scolyte ne connaît pas les frontières, et cette infestation massive a pénétré le Pyla, favorisée par un automne exceptionnellement doux qui a permis à une troisième vague de parasites d'éclore.

On nous a signalé une infestation dès l'été autour de l'avenue de la Forêt. Partie d'un chantier où l'arasement du terrain avait mis à nu et sectionné les racines des pins, l'infestation s'est étendue en anneau tout autour, et des dizaines de pins sont morts. Nous avons interrogé la municipalité sur l'opportunité de déclarer un état de catastrophe naturelle, mais la DDTM a répondu que celui-ci ne s'appliquait pas à ce genre de situation.

Un autre foyer nous a été signalé autour de la Chapelle Forestière, et un troisième s'étend au nord de l'avenue des Chênes, dans plusieurs propriétés et à l'entrée du bois du Laurey-Pissens. Des opérations de coupe y étaient prévues pour la fin de l'automne.

On peut craindre que d'autres foyers ne se déclarent au printemps, notamment autour du Domaine de la Dune (lire par ailleurs).

Rappelons qu'un pin touché par le scolyte voit ses aiguilles jaunir tout d'un coup, devenir brunes, et tomber. On constate au pied de l'arbre la présence d'une sciure rouge caractéristique, et on voit ensuite l'écorce se décoller.

Le scolyte est inactif pendant l'hiver. Cependant il est conseillé d'enlever les arbres sans attendre, le bois mort, plus fragile, rendant les opérations plus difficiles et plus coûteuses.

Scolytes (suite)

Il n'existe aucun traitement contre ce xylophage. La seule chose à faire est d'abattre et d'enlever promptement les arbres touchés. Les autorisations d'abattage (indispensables) sont évidemment données rapidement.

Autre nécessité, celle de replanter ! Si nous voulons que le Pyla conserve son couvert forestier, il est indispensable de planter de jeunes arbres, et l'ADPPM envisage une opération dans ce sens pour l'automne prochain.



Notons encore qu'en dehors de branches cassées, les tempêtes Aline, Ciaran et Domingo ont fait peu de victimes parmi les pins du Pyla. On constate tout de même que les pins touchés sont généralement des arbres qui avaient déjà subi des dégâts et présentaient des formes irrégulières ; ou des pins, là aussi, affaiblis par un chantier touchant leurs racines.

Nous demandons donc instamment à la municipalité de veiller à ce que les arbres présents sur un site soient protégés lors des chantiers, y compris leurs racines.

Moustiques

Nous reproduisons ci-dessous la lettre envoyée par le SIBA, responsable de la démoustication, à l'un de nos adhérents.

Monsieur,

Le SIBA a bien reçu votre courrier relatif aux nuisances liées à la présence des moustiques. Et je comprends tout à fait la gêne que vous décrivez.

Le SIBA assure une mission de lutte contre les moustiques pour le compte des 12 communes de son territoire. En cas de risque sanitaire, c'est l'Agence Régionale de Santé qui engage les actions nécessaires.

Les équipes du SIBA sont fortement mobilisées tout au long de l'année, et de manière beaucoup plus prononcée à compter du mois de mars, pour réaliser des traitements anti-larvaires sur différents secteurs naturels constituant des gîtes (principalement autour du Bassin, secteurs endigués, prés salés, etc.). Mais ces actions sont efficaces sur les moustiques « autochtones » et pas sur les moustiques tigres dont les gîtes sont situés principalement autour des habitations.

J'ai bien noté que vous aviez eu connaissance des actions de communication du SIBA qui incitent les habitants à couper l'eau aux moustiques en supprimant tous les gîtes potentiels autour des maisons. Je vous informe que l'ensemble des outils de communication sont réalisés en interne par les équipes du SIBA et pas par des prestataires extérieurs.

Le moustique tigre s'est implanté très récemment sur notre territoire (comme sur les trois quarts du territoire national aujourd'hui), il vit « près de l'homme », il pond ses œufs dans de très petites quantités d'eau qu'il trouve principalement autour des maisons. Adulte, son rayon d'action est très



limité, il ne s'éloigne pas à plus de 200 mètres. Il génère une nuisance nouvelle étant très agressif et actif en journée.

Le service d'hygiène n'est pas en mesure d'éradiquer les moustiques car, malheureusement, aucune solution ne le permet.

Pour répondre plus directement à votre question, les traitements curatifs pour tuer les moustiques adultes sont interdits (l'utilisation de produits adulticides (insecticide) est engagée uniquement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre d'une lutte sanitaire révélée, à savoir la présence d'un cas de maladie de type dengue, chikungunia, zika). Et à notre connaissance, il n'y a jamais eu de traitement adulticide depuis a minima 40 ans (au-delà, je n'ai pas d'information accessible).

Il est important de relever qu'au-delà des risques potentiels sur la santé humaine, l'épandage d'insecticides aurait des répercussions très fortes sur la biodiversité. En effet, ce type de produit n'est pas sélectif et tue l'ensemble des insectes. De plus, en cas d'utilisation régulière (qui serait alors nécessaire pour « démoustiquer »), le moustique développe des résistances assez rapidement face aux produits utilisés. Et, par voie de conséquence, ces traitements contre les moustiques adultes deviendraient alors inopérants en cas de risque sanitaire avéré.

En début d'année 2023, le SIBA a lancé un appel à projet afin de rechercher une solution innovante de lutte contre les moustiques et accompagner son développement et sa mise en œuvre sur le territoire du Bassin d'Arcachon. Malgré une enveloppe financière de 200 000 € TTC dédiée à cette mission, aucune solution n'a malheureusement été identifiée. Le SIBA reste très attentif aux solutions techniques en voie de développement, comme le lâcher de moustiques mâles stériles, mais elles ne sont pas encore opérationnelles.

Le Directeur du service d'hygiène

Tempête sur Arguin

Les récentes tempêtes ont durement frappé le Banc d'Arguin. Déjà raccourci par l'érosion dans sa partie sud d'environ 1,5 km, ces deux dernières années, il a encaissé de plein fouet Aline, Ciaran, et Domingo. Sous l'effet du vent, le sable des dunes a été soufflé dans la couche sud, engloutissant sans pitié les parcs à huîtres qui s'y trouvaient, tables, poches et pignots. À la hauteur de cette ancienne couche, les vagues traversent désormais le banc de sable à chaque marée haute, le coupant effectivement en deux. On voit sur les photos que la partie sud a perdu toute sa végétation, totalement ensablée elle aussi. La partie nord, protégée des vagues par le banc du Toulinguet, aurait moins souffert, perdant cependant un peu de son extrémité.

Les fameux pieds de zostères (4 m²), soudain découverts l'été dernier dans cette couche sud et objet d'interminables tractations, ont été recouverts, et flottent sans doute joyeusement aujourd'hui au paradis des plantes marines sans être menacés par de quelconques ancrs. La végétation des dunes en a vu d'autres, et repoussera si les marées le permettent ; le lecteur inquiet en trouvera de toutes les façons l'exact équivalent sur tout le littoral, de la pointe du Médoc au Pays Basque.

Les ostréiculteurs se sont attachés non seulement à sauver les poches d'huîtres qui pouvaient l'être, mais aussi à déménager leur matériel. Ils diffèrent en cela de leurs prédécesseurs autrefois installés entre le banc d'Arguin et le banc du Chien, dont les tables abandonnées ornent encore le flanc ouest du banc de sable. S'ils ont perdu quelque 160 tonnes d'huîtres, ils ont l'assurance de retrouver des parcs à Arguin : le décret de 2017 leur garantit en effet 45 ha pour leurs installations, et nul doute qu'ils retrouveront les 20 ha perdus suite aux événements de cet automne.

On ne s'inquiètera pas non plus pour les ZPI, auxquelles le même décret garantit une surface qui ne peut être inférieure à 100 ha. La future génération de goélands attend sans inquiétude les vastes espaces déserts où ils pourront élever leurs poussins et les former à la fouille des poubelles et aux attaques en piqué sur les goûters des enfants.

ZPI et ostréiculteurs ont donc des droits gravés dans le marbre par le décret de 2017.

Les plaisanciers et les pêcheurs, eux, n'ont pas cette chance, et ont vu ces dernières années leur liberté se



Photo Philippe Hedeline

restreindre de façon dramatique. Les visiteurs se virent parqués dans d'inconfortables zones de mouillage sous la surveillance des gardiens de la Réserve. Ces zones, en bonne logique, ne sont guère compatibles avec celles dédiées à l'ostréiculture. Quel espace la relocalisation de ces derniers va-t-elle leur laisser ?

C'est la question que s'est posée la Caub'Arc, qui fédère les associations d'usagers du plan d'eau, lors de sa dernière réunion de bureau élargi. Le constat est sans appel : aucune des réunions avec les autorités n'a servi à quoi que ce soit. Aucune des propositions, aucune des demandes écrites ou en face à face, écoutées poliment, n'a jamais été prise en compte. La bonne volonté des associations d'usagers, prêts à informer et à prêcher les bonnes pratiques auprès de leurs adhérents, n'a eu d'autre effet que de permettre aux décideurs de se targuer d'une « concertation » destinée à faire effet dans les médias et à justifier une politique toujours plus restrictive, telle par exemple que présentée dans l'avis favorable du CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) au plan de gestion de la RNN.

Ce document, sous l'égide de « la concertation développée avec le territoire et ses acteurs », et à la seule lumière des chiffres avancés par la SEPANSO, gestionnaire du site, défend le développement des moyens de la police navale, ainsi que la confiscation des permis et des véhicules nautiques. Une surveillance « big brother » doit également s'exercer sur le nombre de passagers débarqués, et celui des huîtres mises en croissance dans les parcs, plates, creuses ou triploïdes.

Devant des documents aussi affligeants, et en l'absence totale d'avancées et de réponses positives à ses suggestions et demandes, la Caub'Arc envisage de pratiquer à l'avenir la chaise vide, et à se dispenser de ces réunions miroir aux alouettes.

L'ADPPM rappelle les positions qu'elle défend depuis 2014 :

Liberté de mouillage sous l'autorité du chef de bord.

Des ZPI de taille raisonnables.

Liberté de circulation sur les plages tout autour des bancs de sable.

Libre accès au banc du Toulinguet, interdit par le PREMAR car « dangereux ». La soi-disant sécurité des visiteurs fait ainsi partie des attributions d'une RNN dont le but de départ, rappelons le, était de protéger une colonie de sternes caugeks, depuis belle lurette envolée vers d'autres cieux.

Pétition sur la rénovation du CVPM : qu'a dit l'intelligence artificielle ?

Les réponses de l'application d'intelligence artificielle Chat GPT sur les points-clé de la pétition concernant le CVPM ont été présentées par l'un des administrateurs de l'association lors de notre AG d'août 2023. À la demande de nombreux adhérents, nous publions cet exemple d'usage de l'intelligence artificielle pour synthétiser un débat.

À partir des commentaires postés par les signataires de la pétition concernant la rénovation des bâtiments du Cercle de Voile de Pyla sur Mer, la question posée était : **Peux-tu résumer les commentaires suivants en donnant pour chaque point-clé un exemple représentatif (l'intégralité des commentaires a été jointe à la question) ?**

Les commentaires sont principalement axés sur la préservation du club de voile local et l'opposition à l'implantation de nouveaux restaurants ou d'autres activités commerciales dans la région. Voici un résumé des points clés :

1. ****Préservation du club de voile**** : De nombreux commentateurs expriment leur soutien au club de voile local, le considérant comme une institution importante pour la communauté. Ils souhaitent que le club continue à offrir des cours de voile et à servir de lieu de rencontre pour les résidents et les touristes.

Exemple : "Le CVPM est une sorte d'institution sportive qui en plus de faire des heureux amateurs ou passionnés, contribue au rayonnement du bassin et de la commune de la Teste."

2. ****Préservation de l'environnement et du patrimoine local**** : Les commentateurs expriment leur désir de préserver l'environnement et le patrimoine local. Ils sont préoccupés par le surtourisme et la spéculation immobilière, et souhaitent que le lieu reste authentique et préservé.

Exemple : "Un cercle de voile est une activité sportive, historique et sociale de valeur sur le bassin où il existe déjà trop d'activités lucratives et clivantes



au niveau financier sans compter que le cercle de voile respecte le littoral et y est naturellement à sa place où il permet l'accès à la mer pour tous."

3. ****Importance de l'activité sportive**** : Les commentateurs soulignent l'importance de l'activité sportive pour les résidents, en particulier pour les jeunes. Ils estiment que le club de voile offre une activité saine et bénéfique pour la communauté.

Exemple : "Ce cercle de voile est vraiment complet, beaucoup d'enfants en apprentissage, également des adultes assidus. Son implantation est géniale. Encore bravo à toute l'équipe sur place."

4. ****Opposition à la commercialisation**** : Il y a une forte opposition à l'implantation de nouveaux restaurants ou d'autres activités commerciales dans la commune. Les commentateurs estiment qu'il y a déjà suffisamment de restaurants et d'activités touristiques au Pyla et qu'il n'est pas nécessaire d'en ajouter.

Exemple : "Il faut arrêter avec les restos et nouvelles constructions...y en a assez."

5. ****Critique de la gestion municipale**** : Certains commentateurs critiquent la gestion municipale, l'accusant de favoriser les intérêts privés et commerciaux au détriment de la communauté locale. Ils appellent à plus de transparence et de consultation de la part des autorités locales.

Exemple : "Le Cercle de voile du Pyla est effectivement une « vieille institution » testerine. Y introduire du privé, ça demande une concertation auprès des membres. Mais bon le mot concertation fait-il parti du lexique de nos élus. J'en doute de plus en plus, malheureusement..."

Dernières nouvelles

Suite à l'AG du 2 décembre, un optimisme prudent est de mise. Le club et la municipalité vont échanger pour mettre en place une convention pluriannuelle, qui satisfasse les deux parties. Si restaurant il y a, il devrait être d'un gabarit analogue à celui qui a fonctionné à l'été 2023.

Pour une cale de mise à l'eau à La Teste : lettre aux élus - Denis Serruques

L'article paru dans la Gazette du Pyla n° 51 « Pour une mise à l'eau à La Teste » est en fait une introduction à la proposition de création d'une cale de mise à l'eau pour les *embarcations légères de plaisance*. Ce type de bateau est en effet, un véritable « vélo des mers » pour une navigation apaisée sur le Bassin. Cette proposition s'appuie sur l'argumentaire suivant :

- Constat : Si l'on observe une augmentation de la population testerine, par contre le nombre de cales accessibles au public a été réduit pour se limiter maintenant à une seule cale au Port de La Teste. Dans le même temps l'attrait pour la plaisance de loisir a augmenté et l'évolution de la réglementation sur le Bassin s'est également renforcée, visant spécialement les navires les plus gros (vitesse); au total, un appel à un usage raisonné de l'espace maritime est souhaité par tous ;

Pour une cale de mise à l'eau à La Teste (suite)

- Objectif : faciliter un usage respectueux de l'espace maritime, avec des bateaux adaptés à la taille du Bassin, ayant une moindre motorisation et une vitesse nécessairement réduite ;
- Sécurisation de la navigation : un moindre tirant d'eau et une vitesse limitée entraînent un moindre sillage et une plus grande sécurité pour la navigation pour tous, en particulier celle des voiliers ; un sillage réduit diminue également les perturbations au niveau du rivage ;
- Navires cibles : officiellement « les bateaux considérés comme étant des embarcations légères de plaisance sont les bateaux à moteur ou les voiliers qui mesurent moins de 5 mètres de longueur ». Les jets ski sont exclus de la définition.
- Navigation : une moindre densité sur le plan d'eau, réduit les effets potentiels d'une suroccupation, la surface de navigation possible avec ce type de bateaux étant augmentée au regard des caractéristiques bathymétriques du Bassin.
- Public cible : par expérience, essentiellement les Testerins et Arcachonnais, un peu les résidents des autres communes (33) et des Départements voisins (47 et 40) et quelques touristes.
- Une nouvelle cale est un équipement à intégrer dans un projet de développement sportif et/ou

culturel de la commune visant à faciliter l'accès à l'espace maritime sur la commune de la Teste ;

- Accessibilité de la cale et au parking : stationnement à durée limitée (12h) ; stationnement interdit aux jets ski ;
- Sécurité du parking : une inscription obligatoire auprès de la Mairie de La Teste, du véhicule ayant remorque avec l'immatriculation de son embarcation, à renouveler chaque année pour les résidents, ou avec une validité temporaire et payante pour les non résidents. Un macaron de la Mairie attesterait de l'inscription ;
- Effets associés escomptés : désengorger le port d'Arcachon à réserver aux unités plus importantes et réduire la surface maritime des corps morts ;
- L'intégration dans un projet municipal de développement ou sur un site déjà existant (sport, natisme, culture) serait préférable pour le choix d'un lieu d'implantation ;
- Le coût d'entretien d'une cale de mise à l'eau est faible au regard de l'investissement.

Bien sûr, je reste à votre disposition pour échanger, et/ou, rencontrer tout interlocuteur qui vous semblerait utile à la bonne fin de ce projet. J'ai conscience qu'il faudra, sans doute, un certain temps, avant d'aboutir...il est permis de rêver !

INQUIETUDES AU DOMAINE DE LA DUNE

Un exemple de non-gestion de crise

Quel mal peut bien tuer depuis des années les grands Pins *Pinus* du Domaine de la Dune ? Ou comment d'une simple question on découvre le capharnaüm des administrations et la maestria dans l'art de la langue de bois.

Peut-être avez-vous vu passer les articles de Sud-Ouest et de la Dépêche du Bassin cet été, sur les inquiétudes de riverains du Domaine : un espace boisé et classé de plusieurs hectares, collé à Saint-Vincent de Paul : www.ladune-bordeaux.fr

Pour rappel, voici l'histoire : bientôt une décennie que quelque chose tue les magnifiques pins de 20 mètres de haut du Domaine, âgés de cinquante ans ou plus. Le scénario est malheureusement toujours le même : les aiguilles commencent à s'éclaircir, puis jaunissent et brunissent. Le pin meurt en l'espace de quelques semaines ; puis c'est au tour de ses voisins et de proche en proche, des trouées, voire des clairières se forment.

En juin 2023, l'actualité récente des incendies amène l'exploitant du Domaine à effectuer des travaux



d'élargissement des chemins et de débroussaillage. Par la même occasion, des échanges ont lieu concernant la santé des arbres et du constat sur la mortalité accrue des pins. Le coupable semble d'ores-et-déjà identifié : trois zones d'infestation au scolyte seraient concernées (Nord, Est et Ouest), et deux experts confirment sa présence.

Des actions curatives sont alors ouvertement évoquées, mais rien ne sera fait contre le scolyte à ce moment-là.

En parallèle, lors des travaux, une vingtaine d'arbres morts seront aussi abattus ; et depuis des années maintenant, ils seront laissés à même le sol, avec leur ramure, amoncelés tels un Mikado géant, retrouvant ainsi leurs nombreux semblables.

En juillet, à l'initiative d'un voisin, plusieurs lettres sont envoyées pour alerter les structures en responsabilité. Il y a en effet trois aspects concomitants : **un aspect sanitaire** (santé des arbres), **un aspect réglementaire** (respect des Obligation Légale de Débroussaillage) et **un aspect sécuritaire** (risque d'incendie accru), lié à la présence des broussailles et de tous ces troncs ou bois morts, idéalement accumulés pour un éventuel barbecue géant, au milieu des centaines de villas.

Inquiétudes au Domaine de la Dune - suite

La première difficulté a consisté à identifier les bons interlocuteurs, car le Domaine est exploité par Bordeaux Métropole, appartient à la mairie de Bordeaux, se situe sur la commune d'Arcachon et jouxte la commune de La Teste. On pensera aussi à l'Organisme National des Forêts (ONF) et aux pompiers (SDIS33 Arcachon, et SDIS Bordeaux).



cohérence avec les rapports des expertises réalisées sur le terrain et je vous rassure d'ores et déjà, nous saurons mettre en place les préconisations sanitaires qui nous aurons été données dans les plus brefs délais. » Nous ne demandons qu'à la croire.

B/ Sur l'aspect sécuritaire (incendie) – au-delà de la zone

des OLD 0/50m - aucun retour formel n'est remonté, d'aucune des parties à ce jour. A l'oral tout le monde reconnaît cependant que cela serait mieux de retirer ces dizaines de troncs morts amoncelés, mais... Bref, on va croiser les doigts et éloigner les allumettes.

Après avoir prévenu les voisins, on découvre qu'une autre riveraine avait entamé des démarches similaires en septembre... 2022 ; directement auprès du Maire de Bordeaux. Elle avait aussi prévenu la mairie d'Arcachon, la sous-préfecture et son pôle DFCI (Défense des Forêts contre les Incendies), et avait accueilli la visite de la police municipale. Qu'ont-ils fait depuis ?

De fil en aiguille, les associations locales seront impliquées : ASSA, APRSM et l'ADPPM, qui écrira aux trois maires nominativement. Le sous-préfet se verra aussi impliqué et saisira la DDTM (Direction Département des Territoires et de la Mer – pour les OLD) et la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts – pour la santé des arbres).

Il faudra attendre début septembre pour la visite de la DRAAF, la DDTM, le SDIS et les mairies, pour statuer (ou pas).

A/ Sur l'aspect sanitaire le rapport DRAAF conclut en caricaturant à peine qu'il n'y a quasi aucune action envisageable ici, à mener pour combattre l'armillaire (champignon racinaire) et/ou le scolyte. La surveillance active du Domaine préconisée oralement pour identifier les arbres touchés par le scolyte et les retirer sous quelques semaines, paraît peu compatible avec la réalité du terrain. Bref, le mal continuera donc à frapper comme depuis une dizaine d'années et les arbres à mourir par dizaines chaque année... devant nos maisons et fenêtres... A noter aussi que le niveau de broussailles est tel qu'aucune régénération naturelle ou plantée des pins n'est actuellement envisageable. A ce sujet, nos anciens nous ont fait remarquer que la partie forestière à l'Est n'est plus entretenue depuis...1966/1967 ! Pas mal non ? Le mal, lui, continue de tuer les arbres et ne s'arrête toujours pas aux clôtures du Domaine : il vient de frapper à nouveau et emporte cette fois 11 arbres de plus sur le lotissement du Dr Wolff.



C/ Sur l'aspect réglementaire le rapport DDTM décrit de manière explicite qu'aucune des parties prenantes (les 3 mairies, l'exploitant et les 70 voisins) ne respecte complètement ses obligations en termes d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), et donne à tous jusqu'au 15 mars 2024 pour les mettre en œuvre <https://www.service-public.fr>. Bref, là il va falloir agir et vite...

Comme aucune structure publique n'a souhaité prendre en charge l'organisation groupée et la coordination de ces travaux, les 70 voisins, qui ne sont pas tous informés et pas tous présents, devront gérer seuls leurs obligations à la queue leu leu. Le volume des travaux OLD (sur tout le pourtour du Domaine, entre 0 et 4000m² par villa moyenne) le nombre de voisins, de sociétés, de véhicules qui devront intervenir sur la parcelle, d'autorisations du propriétaire, d'ouvertures des accès (car le domaine est clôturé) sont autant d'éléments qui poussaient pourtant à centraliser les démarches (et répartir les coûts). Bref, ça sera le *Demmerden Sie Sich*.

Mi-octobre, la mairie d'Arcachon a fait parvenir un courrier A4 sibyllin aux voisins, mais ne s'appuie pas sur la DDTM (seule compétente sur l'aspect réglementaire) et omet de préciser la date cible du 15 mars 2024... tout en rappelant à chacun ses OLD. Bref, si vous voulez plus d'informations concrètes n'appellez pas les numéros fournis, aucun des interlocuteurs joints depuis ne sait répondre, et les courriels restent sans retour. Good Luck !

Pour conclure et à la suite des premières demandes formelles faites à la mi-octobre [modèle de lettre transmis à la demande], les dates d'autorisation de pénétrer sur la parcelle ont été données... pour fin janvier.

Fabrice Chiffre

La Mairie d'Arcachon, elle, relancée plusieurs fois depuis juillet, se borne à répondre très poliment : *« nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin d'apporter des réponses concrètes en totale*

Nuisances sur les boulevards d'Arcachon et du Pyla.

Il y a une circulation intense et une mise en danger d'autrui sur ces deux boulevards. Des nuisances de pollution et de bruit sont aussi produites par le trafic trop important.

Des aménagements demandés ont été réalisés : création de 2 passages supplémentaires pour piétons et pose d'un panneau digital avertisseur de vitesse bd d'Arcachon. Nous enregistrons quelques progrès, ralentissement partiel des conducteurs mais les passages piétons devraient être signalés.

Toutes les nuisances causées par la circulation intensive, de sécurité, de mise en danger des riverains et usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, de pollution, de bruit, de stationnement doivent être prises en compte avant les décisions de la Mairie de La Teste.

Le stationnement côté impair sur le boulevard d'Arcachon est cause de visibilité très réduite pour les résidents qui sortent de leur portail. De nombreux véhicules sont garés coté impair, rendant le trottoir impraticable, même pour la balayeuse...

Le trottoir large d'un mètre côté pair est dangereux lors du passage des cyclistes notamment des VAE qui descendent trop vite. Il faut redoubler d'attention en sortant de son domicile ! Cette piste cyclable pourrait être signalée et commune aux piétons et cyclistes.

Ni trottoir pour les piétons depuis la montée et descente du golf, ni place de stationnement coté impair, juste un bas coté de terre et d'herbe... Des résidents ne peuvent pas garer leur véhicule dans le jardin : il faut créer pour eux des emplacements de parking comme sur le boulevard Louis Lignon.

Les bordures blanches qui longent le boulevard d'Arcachon côté pair causent des crevaisons pour les voitures qui serrent à droite afin de s'écarter des camions qui remontent vers La Teste. Ces gros camions chevauchent souvent la ligne blanche médiane continue, alors que la plupart des usagers respectent cette règle du Code de la route.

Nous estimons que le boulevard d'Arcachon n'est pas adapté pour le passage de ces poids lourds de fort tonnage, au vu de l'étroitesse et de la sinuosité du tracé, qui devrait être modifié en fonction des trottoirs et des emplacements de parking.

Les boulevards d'Arcachon et du Pyla desservent une zone résidentielle, pas une Zone d'Activité!

Notre collectif a déjà émis des propositions lors d'une réunion avec les services techniques de la Mairie de La Teste. Nous attendons depuis 2022 les propositions de ce service.

Nous souhaitons participer et être associé au projet dès la conception des travaux.

Nous demandons à la Mairie une concertation avant les travaux d'adduction d'eau depuis la station de la So' Bass boulevard du Pyla et le haut de la côte du golf boulevard d'Arcachon. Ces précisions nous avaient été fournies lors de la réunion du 22 avril 2022 avec les services techniques de la Mairie.

La municipalité doit maintenant concevoir et organiser ces travaux au printemps 2024.

Le collectif de La Teste/Pyla.



Suivez l'ADPPM sur les réseaux sociaux ! Pour rester informés en temps réel de l'actualité pylataise, connectez vous sur Facebook :
<https://www.facebook.com/search/top?q=adppm>



et sur Instagram :
<https://www.instagram.com/adppm.asso/>

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:

Président: Anne-Lise Volmer.
 Vice-présidents : Thierry Lataste,
 Hugues Legrix de la Salle
 Trésorier : Didier Masson
 Secrétariat: Christophe Wigniolle

Directeur de la publication: Anne-Lise Volmer
 Courriel : adppmpyla@gmail.com

Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, **nous avons besoin de votre adhésion.**

Pour adhérer à l'ADPPM, **envoyez votre cotisation** à
 ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez **adhérer par Internet** en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adhesion-2024>

Ou en **flashant sur le QR code** :



Conseil d'Administration:

Sandrine Anselme - Frank Beicken - Adrien Bonnet - Claude Brondes - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Alain Herzhaft - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Antoine Mauss - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle

